

PRÉSENCE(S)

PHOTOGRAPHIE

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

PRÉSENCE(S) PHOTOGRAPHIE est une association créée en avril 2013 à Montélimar afin d'organiser différentes manifestations autour de la photographie, dont un festival annuel, en novembre.

À travers cette manifestation conviviale notre ambition est de faire vivre, sur notre territoire, une photographie d'auteur empreinte d'humanisme, de professionnalisme et de qualité, de tradition revisitée par un ancrage dans l'art contemporain, d'ouverture au monde et à ses différentes cultures. Surtout nous voulons offrir au public et aux photographes une occasion de rencontre avec les grands noms de la photographie et une visibilité aux jeunes talents.

Toutes les expositions sont gratuites.

Coordonnées :

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone (facultatif)

Email @ (si vous souhaitez recevoir nos informations)

Je choisis d'être membre :

- Adhérent Cotisation annuelle de € 15,00
 Soutien Cotisation annuelle de € 25,00
 Membre bienfaiteur Cotisation annuelle de € 50,00
 Autre Cotisation de € ,00

Date d'adhésion ou de renouvellement :

- Règlement par chèque joint
 Règlement par virement à : Association Présences Photographie, Crédit Mutuel centre

IBAN : FR76 1027 8089 0800 0203 8410 103 **BIC** : CMCIFR2A

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin au siège de l'association :

Association Présence(s) Photographie, Maison des Services publics, 1 Avenue Saint Martin, 26200 Montélimar

Grâce au soutien de tous : Amis co-fondateurs, partenaires, adhérents, photographes, bénévoles, le festival a réussi son décollage, bien accueilli par les journalistes et les différents publics.

Accédant à une visibilité régionale et nationale, il accueille un nombre croissant de visiteurs.

Merci à tous !

Association Loi 1901 : Présence(s) Photographie, Maison des services publics, 1 Avenue Saint Martin, 26200 Montélimar

Email : presencesphotographie2018@gmail.com

Web : www.presences-photographie.fr

Réservé à l'Association

Nom Prénom Contact

Montant de l'Adhésion Mode de règlement